

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

24309428

Déposé
03-01-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0426781093

Nom

(en entier) : RENTA IMMO

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Champ des Fontaines 26
: 1300 WavreObjet de l'acte : DIVERS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pamela Carrette, notaire associé de résidence à Jette, le 26 décembre 2023, à enregistrer, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «RENTA IMMO» a pris entre autre les résolutions suivantes :

1. PREMIÈRE RÉOLUTION-LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'unanimité, l'assemblée dispense Monsieur le Président de donner lecture du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet.

L'actionnaire reconnaît avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

2. DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'OBJET.

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société en modifiant l'article 3 des statuts et en remplaçant l'objet comme stipulé dans l'ordre du jour, à savoir :

«La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger, d'exercer de manière indépendante des fonctions de conseil et de fournir assistance, conseil et gestion à des entreprises, des particuliers et des institutions, notamment mais non exclusivement dans le domaine de la gestion d'entreprise sans relever des professions réglementées, ainsi que dans le domaine de la gestion générale, du marketing, des ressources humaines, de la production et du développement, de la transformation et de la gestion d'entreprises, le tout au sens le plus large du terme. La société peut fournir elle-même ou en tant qu'intermédiaire toutes les ressources, exercer ou faire exercer les fonctions d'administrateur et de gestionnaire et fournir des services directement ou indirectement liés à ce qui précède. Ces prestations sont effectuées dans le cadre d'un mandat contractuel ou statutaire et en qualité de consultant externe ou d'organisme du client. Pour l'exécution de ses missions et pour l'observation des mandats, la société peut être représentée par son gérant/directeur ou tout autre représentant tiers délégué par la société pour agir en son nom propre mais pour le compte de la société.

La société a également pour objet

- 1. Exclusivement en son nom et pour son compte : la création, la mise en valeur judicieuse et la gestion de biens immobiliers ; toutes opérations, soumises ou non au régime de la TVA, portant sur des immeubles et droits réels immobiliers, telles que l'achat et la vente, la construction, la transformation, l'aménagement intérieur et la décoration, la location et l'affermage, l'échange, le lotissement et, en général, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion ou à la mise en valeur de biens immobiliers ou de droits réels immobiliers ;*
 - 2. Exclusivement en son nom et pour son compte : la constitution, la mise en valeur judicieuse et la gestion d'un patrimoine mobilier ; toutes opérations relatives aux biens et droits mobiliers de toute nature, telles que l'achat et la vente, la location et le crédit-bail, l'échange ; notamment la gestion et la valorisation de tous titres négociables, actions, obligations, fonds de patrimoine ;*
 - 3. Exclusivement en son nom et pour son compte : l'emprunt et l'octroi de prêts, de crédits, de financements et la conclusion de contrats de leasing, dans le cadre des objectifs ci-dessus.*
- Elle a généralement la pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à faciliter, directement*

ou indirectement, la réalisation de tout ou partie de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou de toute autre manière, à toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien, ou qui seraient de nature à favoriser le développement de ses activités ou à constituer une source de chiffre d'affaires.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés. La société peut se porter garante ou donner des sûretés réelles au profit de sociétés ou de particuliers, au sens le plus large.

Dans le cas où l'accomplissement de certains actes est soumis à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera ses actes, en ce qui concerne l'accomplissement de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société a également pour objet :

Le placement, l'enlèvement et l'entretien de tous panneaux publicitaires ;

Toute entreprise de taille d'arbres ; Toute entreprise pour la pose et l'aménagement de tous parcs et jardins.»

3.TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier dans l'article 02 deuxième phrase des statuts le mot « **Région de Bruxelles-Capitale** » par le mot « **Région Wallonne** ».

4.QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

5.CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner une procuration spéciale à COMPTAFID-Benelux SA, ayant son siège social à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Boulevard Edmond Machtens 180 boîte 100, Expert-Comptable Certifié ITAA, avec droit de substitution, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et avec possibilité de subdélégation, afin

1. d'effectuer toutes les formalités de dépôt et de publication qui seraient nécessaires ou utiles aux résolutions susmentionnées, y compris l'établissement et la signature des documents et formulaires (de publication) nécessaires et leur dépôt au greffe du tribunal des sociétés compétent,

2. l'accomplissement de toutes les formalités (y compris auprès d'un guichet d'entreprise) qui seraient nécessaires ou utiles en vue de l'enregistrement ou de la modification des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et

3. l'accomplissement de toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA et de toute autre administration fiscale, la Banque nationale de Belgique, l'administration de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux, ainsi que toute autre institution, administration, gouvernement ou entité, publique ou privée (et notamment les employés, clients, fournisseurs, créanciers, débiteurs et toute autre partie concernée).

Elle peut également ouvrir et mettre à jour et fermer le registre des actionnaires d'une façon digitale, connu sous le nom eStox.

CLOTURE.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé : expédition de l'acte, procuration, coordination des statuts

Pamela Carrette, notaire associé